



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 664

Texte de la question

PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

M. le président. La parole est à M. Vincent Feltesse, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Vincent Feltesse. Hier, lors d'un vote solennel, nous avons adopté en première lecture la loi sur la refondation de l'école. Au mois de février, nous adoptons la loi sur les contrats de génération, dont les premiers se mettent en place cette semaine, et au mois d'octobre, la loi sur les emplois d'avenir.

Un fil rouge relie ces trois lois : la jeunesse de notre pays. Elle est l'objet d'un engagement fort de François Hollande et nous impose le devoir de réussir. Nous avons tous en tête ce chiffre inacceptable : 25 % des jeunes sont au chômage.

Madame la ministre, vous avez présenté ce matin en conseil des ministres votre projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Il est l'aboutissement d'un long processus de concertation, qui a été marqué notamment par la tenue des assises de la recherche et par la remise du rapport de notre collègue Jean-Yves le Déaut.

Ce projet de loi comporte plusieurs volets, dont l'un concerne la réussite étudiante. On le sait, la question des études est fondamentale pour l'insertion professionnelle : la capacité de s'insérer est supérieure si la personne a eu accès à une licence ou à un master. Mais alors que l'objectif est que 50 % d'une classe d'âge accède au niveau licence, nous avons perdu cinq points ces cinq dernières années.

Madame la ministre, que proposez-vous concrètement pour la réussite étudiante dans votre projet de loi ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur quelques bancs du groupe écologiste.)

Plusieurs députés UMP. Allô !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Geneviève Fioraso, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Vous avez raison, le niveau de qualification et le nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont essentiels car ils conditionnent l'insertion professionnelle des jeunes, le dynamisme de notre économie et notre développement. Depuis une dizaine d'années, la situation s'est dégradée : le taux de réussite en licence a baissé et la présence à l'université des jeunes issus de milieux modestes - qui s'amointrit avec la durée des études - a diminué.

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche s'appuie sur une large concertation nationale et sur deux rapports. L'objectif que nous avons fixé - 50 % de jeunes diplômés - sera atteint grâce à la mise en oeuvre de plusieurs mesures nouvelles : l'accueil prioritaire des bacheliers professionnels et technologiques dans les filières STS et DUT pour éviter à ces jeunes, souvent d'origine modeste, de subir un échec à l'université ; l'accompagnement dans l'orientation, du lycée à la licence, insuffisant aujourd'hui ; le rapprochement entre grandes écoles et établissements d'enseignement supérieur, en particulier les universités, car notre système dual et parallèle, où les voies ne se croisent jamais, est unique au monde ; le renforcement des liens entre établissements et entreprises, avec des stages encadrés dès la licence et le doublement de l'alternance ; l'ouverture à l'économie ; un grand plan numérique ; la simplification radicale des intitulés de formation - est-il bien sérieux de conserver 10 000 masters ? ; une ouverture à l'international.

La grande rupture qu'instaure ce projet de loi, c'est qu'il concerne les familles et les étudiants. Il s'agit d'une mobilisation générale pour la qualification des jeunes, la réussite de leur parcours et pour le redressement de notre pays. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Vincent Feltesse](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 664

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 mars 2013](#)